

**Annexe 1 Règlement sur les cotisations**

Types de membre	Droit de vote	Cotisations
Membres individuels	Avec droit de vote	CHF 30.--/EUR 20.--
Jeunes de 12 à 16 ans	Sans droit de vote	CHF 20.--/EUR 14.-- (contribution facultative)
Enfants jusqu'à 12 ans	Sans droit de vote	Gratuit

La présente annexe entre en vigueur après acceptation dans le cadre de l'assemblée constituante du 25 mai 2008.

Acceptée par l'assemblée constituante du 25 mai 2008

Thoune, le 25 mai 2008

Le président :



Martin Wampfler

La secrétaire :



Claudia Wampfler